L'encadrement législatif des cartes d'abonnements cinéma annoncé

Catherine Tasca a annoncé le 28 septembre que des mesures législatives seront proposées dès cet automne pour réguler la pratique des nouvelles formes d'abonnement au cinéma.Faisant suite au lancement, en mars dernier, de la Carte illimitée UGC, suivie depuis par "Le Pass" de Gaumont/MK2 et le ?Ciné à Volonté? de Pathé, cet encadrement juridique sera intégré dans le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques. Ce train de mesures prévoit un « contrôle des billetteries pour assurer une parfaite traçabilité des entrées », la « transparence absolue de la remontée des recettes aux ayants droit » et un engagement quant « au niveau de rémunération de ces ayants droit ». La ministre de la Culture va demander également l'ouverture des cartes d'abonnement « aux indépendants de la zone de chalandise, à des conditions équitables et sans exclusivité » . « Toutes les formules d'abonnement devront faire l'objet d'un agrément préalable du Centre national de la cinématographie, qui s'assurera que ces conditions sont strictement respectées», a déclaré Mme Tasca.